

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 juillet 2016

Présents : M. TORNIER, M. SIBUET, Mme SABAINI, Mme LASSIAZ, M. MIANO, Mme BERTHET, M. AMANN, M. ALIOUA, M. GAZZOLA, M. BENEITO, Mme BEGEY

Absents excusés : Mme LHOST-DUNOYER (donne procuration à M. ALIOUA) et M. GARDET CADET

Absents : Mme MILLAT et M. BECCHERLE

Approbation du précédent Compte rendu :

Secrétaire de séance : M. Michel SIBUET

ORDRE DU JOUR :

- PRESENTATION DU CIAS (projet d'établissement 2016/2021)
M. Christian BENEITO fait une présentation des différentes structures et des aménagements du futur bâtiment.

1) DELIBERATIONS :

- LOTISSEMENT LE COLIBRI
Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur PACCARD, promoteur et aménageur du lotissement qui formule une demande pour supprimer l'obligation de logements sociaux.
Après débat, le Conseil municipal souhaite que soit maintenue la réalisation de logements sociaux dans ce lotissement, à l'unanimité des membres présents.
- **CHEQUES ASSOCIATIONS 2015/2016**
Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".
Monsieur Le Maire présente les 12 chèques retournés en mairie pour la saison 2015/2016.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2014/2015, une subvention aux associations sportives et culturelles, dont les chèques ont été retournés, pour un montant **de 600 euros**. Cette somme se divise en deux parties : 420 euros sont destinés à aider les familles et 180 euros pour aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon.

- **RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LA SECURISATION DE BORNERY**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'une consultation pour les travaux de sécurisation de Bornery a été faite.

Les entreprises, qui ont répondu sont : - Entreprise TP MANNO - Entreprise SIBILLE TP - Entreprise SERTPR - Entreprise MARTOIA UGINE - Entreprise GUINTOLI/SIORAT.

Les propositions ont été examinées lors de la réunion de la commission communale d'appel d'offres, le 14 juin 2016 à 18 h 30 en mairie.

La commission communale d'appel d'offres a choisi : Entreprise TP MANNO qui a obtenu la meilleure note globale aux critères de sélection.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission Communale d'Appel d'Offres, concernant le choix de l'entreprise TP MANNO pour un montant global TTC de 357 033.48 euros,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement, et toutes les pièces nécessaires.

- **CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'assistance et le conseil en prévention des risques professionnels, aux membres du Conseil Municipal.

Il sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

-ACCEPTTE les termes de la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'assistance et le conseil en prévention des risques professionnels.

-AUTORISE le Maire à signer la convention.

2) FINANCES :

Monsieur le Maire présente la modification budgétaire. Celle-ci consiste à inscrire les recettes de fonctionnement nouvelles et à augmenter le virement à l'investissement pour réaliser les 3 tranches de travaux du cheminement piéton et la sécurisation de Bornery.

Fonctionnement = + 12 507 EUROS

Cette somme provient de la taxe additionnelle des droits de mutation pour un montant de 11 881 euros et de la taxe des pylônes pour un montant de 626 euros. De même, on récupère du fonds de péréquation: 4 894 euros, 22 599 euros sont repris sur la ligne « dépenses imprévues ». Cette modification permet d'affecter en recettes d'investissement la somme de 40 000 euros.

Investissement = + 97 194 EUROS

Cette somme est composée en recettes des subventions non-inscrites au budget primitif pour les travaux « cheminement piéton » (17 000 euros) et sécurisation de Bornery (55 000 euros) et des modifications de virement en provenance du Budget de Fonctionnement.

Sur l'opération « Bornery », on ajoute 57 034 euros pour pouvoir réaliser ces travaux cette année.

Pour l'opération « Cheminement Piéton », on ajoute 49 245 euros qui permettront de réaliser l'ensemble des trottoirs de Frontenex (pont Nant Potin) jusqu'en amont de la propriété de Monsieur et Madame JEAN.

3) TRAVAUX : Point sur les travaux en cours

- Cheminement piéton : les travaux débuteront le lundi 18 juillet 2016, sur la partie amont de la traversée du village, afin de réaliser les travaux sur la partie la plus étroite avant la rentrée scolaire.
Ils continueront sur l'automne sur la partie allant de la route des vignes à Frontenex.

QUESTIONS DIVERSES

- FDEC 2017 (dépôt pour le 30/09/2016)
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commune n'a aucun dossier de demande de subvention à déposer pour la programmation 2017 dans le cadre du Fonds départemental d'équipements des Communes.
- Autorisations d'absences pour les agents (octobre 2016)
Pour uniformiser les pratiques d'autorisations d'absences pour le personnel communal, Monsieur le Maire charge Monsieur Christian BENEITO, adjoint, de faire des propositions pour la prochaine séance du Conseil municipal.
- Acquisition (machine pour les sols de la Tourmotte)
Monsieur le Maire charge Monsieur Gaël MIANO, adjoint, de consulter pour acquérir une machine pour faire le nettoyage des sols de la Tourmotte.

- « Association les cristaux d'Heidi/Association les pieds sur terre »
Monsieur Gaël MIANO présente les demandes d'occupation des salles de réunion de la Tourmotte pour des activités physiques. La Commission des affaires sociales doit se réunir pour faire le point sur les règles de mise à disposition des salles de la Tourmotte.
- Présentation lotissement « SARL ANTONIN »
Madame Sandrine BERTHET présente le « futur lotissement de Désirée » situé au-dessus de la propriété de Monsieur JEAN Roger.
- Fiscalité de F2E Consulting et suite à donner
Après avoir évoqué le travail engagé par la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie sur la fiscalité locale, le Conseil municipal donne son accord pour la poursuite de ce travail au niveau de la Commune avec prise en charge financière par la CCHCS. Le Conseil municipal s'engage à travailler au niveau de la Commission des Impôts pour faire évoluer, suite à ce travail, les classements du bâti pour aller vers plus d'équité devant l'impôt local.
- Echange de terrains
Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des rencontres avec l'EPFL concernant les terrains situés sous l'école.
Après débat, le Conseil municipal décidé de représenter le même compromis d'échange à Monsieur CHENAVAL Maurice, avec une échéance au 31 décembre 2016.
En cas de non-signature, le Conseil municipal envisagera la DUP ou le déclassement des parcelles de cette zone.

Le Conseil Municipal, ayant épuisé l'ordre du jour,

fixe la prochaine réunion au 30 septembre 2016